



## Règlement

### *De la cible "JUNIORS" lors du Tir de clôture*

\* \* \* \* \*

1. Cette cible "Juniors" a été créée dans le but de promouvoir le tir au sein de la jeunesse lors du Tir de clôture des "Armes-Réunies" de Courtelary.
2. Ce tir est ouvert à tous les jeunes membres de la société, à tous les jeunes des tireurs militaires de la société et à tous les jeunes des villages de Courtelary, Cormoret et des montagnes de Courtelary et Cormoret.
3. Il se tire avec le fusil d'assaut 90 uniquement. (ou arme d'ordonnance de l'armée en vigueur).
4. Un moniteur de tir veille au bon déroulement du tir en prodiguant des conseils au jeune et s'assure que le retrait des cartouches est correctement effectué.
5. Tous les jeunes qui sont dans leur 13<sup>ème</sup> année et jusqu'à leur 17<sup>ème</sup> année peuvent y participer. Un jeune qui ne participe pas aux cours JT peut également y prendre part jusqu'à sa 19<sup>ème</sup> année. Cette cible est gratuite pour ces jeunes.
6. Le programme de tir est le suivant:  
- 7 coups, tiré coup par coup, sur cible A 5. (munition à la charge du tir de clôture)
7. Sur ces 7 coups, le coup le plus bas est biffé.
8. Le classement s'établira de la façon suivante:  
En cas d'égalité:
  - a) Les coups profonds départagent (nombres de 5, 4, 3, 2, etc.).
  - b) Au tireur le plus jeune.
9. Un ou plusieurs prix en nature peuvent être attribués à cette cible, le comité décide.
10. En cas de litige, le comité de la société de tir "Armes-Réunies" de Courtelary, tranchera.
11. Ce règlement entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Courtelary, le

Le chef de tir "A.-R.":

Le Président "A.-R."